

REUNION DU 11 DECEMBRE 2009

* * * * *

Convocation du Conseil : 04 Décembre 2009

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le vendredi 11 décembre 2009 à 20 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 09 Octobre 2009 & 11 Novembre 2009 - Tarifs de l'Eau 2010 - Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY : ♦ Accessibilité des voiries, espaces publics et établissements - Demande de création d'une zone de développement de l'éolien (Z.D.E) présentée par la communauté de communes de GUERET/VAURY et la commune de JOUILLAT - Demande de création d'une zone de développement de l'éolien (Z.D.E) présentée par la communauté de communes de la Petite Creuse - Construction du Centre de Secours Principal de GUERET : Participation communale - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010 - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU,
GASNET, DEVOS, Mme VERGER, MM. PETIT, GOUNY, LASCOUX,
CHARBONNIER, Mme VIAU

ABSENTS : MM. JABRILLAT, CHANUDET, Mme DROUILLARD

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DES 09 OCTOBRE 2009 & 11 NOVEMBRE 2009**

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

TARIFS DE L'EAU 2010

Le tarif de vente de l'eau pour l'année 2010 est fixé à :

PART FIXE : 107.11 €

↳ Consommation :

De 0 à 500 m³ : 0.98 €

De 501 à 1 000 m³ : 0.97 €

+ de 1 000 m³ : 0.93 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE ces tarifs

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET/ ST-VAURY : ACCESSIBILITE VOIRIES

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Guéret/Saint-Vaury sur le sujet de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public.

Dans le cadre des réunions de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées qui se sont déroulées courant 2009, et suite à la décision du Conseil Communautaire du 15 Octobre 2009, il a été proposé :

- ♦ de constituer un groupement de commandes entre la structure intercommunale et les communes membres pour choisir un cabinet d'études spécialisé dans la réalisation du diagnostic d'accessibilité et pour permettre la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; chaque commune pourra ensuite passer ses propres bons de commandes,

- ♦ d'être assisté des services de l'Etat :

- pour une aide technique dans l'élaboration d'un cahier des charges devant servir à cette consultation,

- pour assister les communes membres dans la délimitation du périmètre à retenir en terme d'accessibilité des espaces publics, des établissements recevant du public,...

Aussi, afin de retenir un cocontractant unique pour cette prestation, il est proposé de constituer ce groupement de commandes entre la structure intercommunale et les communes membres, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Il s'avère également nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la commission d'appel d'offres pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Le coordonnateur serait la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury.

Le projet de convention constitutive de ce groupement est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la constitution de ce groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et ses communes membres, pour le choix d'un bureau d'études spécialisé dans la réalisation du diagnostic d'accessibilité et pour permettre la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes,

- de désigner Mr BRUNAUD Roland, pour siéger comme membre titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement et Mr CHEVALIERAS Jean-Claude pour siéger comme membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,

- donne les pleins pouvoirs à Mr BRUNAUD Roland pour être à disposition des services de l'Etat sur ce dossier et pour valider le périmètre d'études du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des établissements recevant du public,

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à cette affaire.

**DEMANDE DE CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE
L'EOLIEN (Z.D.E) PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GUERET/ VAURY ET LA COMMUNE DE JOUILLAT**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY et la commune de JOUILLAT ont déposé conjointement un dossier complet de demande de création d'une zone de développement de l'éolien (Z.D.E) située sur le territoire des communes de Glénic et Jouillat dénommée «ZDE des Monts de JOUILLAT SUD »

Cette zone étant directement située sur la commune de Glénic, le Conseil Municipal doit donner son avis même si le transfert de la compétence ZDE à la Communauté de Communes a été entériné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (8 pour / 1 contre / 3 abstentions)

EMET un avis favorable à cette demande.

**DEMANDE DE CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE
L'EOLIEN (Z.D.E) PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE
LA PETITE CREUSE**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Petite Creuse a déposé un dossier complet de demande de création d'une zone de développement de l'éolien (Z.D.E) située sur le territoire des communes de Genouillac et Roches dénommée «ZDE des Monts de JOUILLAT NORD»

Conformément à la circulaire du 19 Juin 2006 précisant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien, les communes limitrophes à celles dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de Z.D.E doivent être consultées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (8 pour / 1 contre / 3 abstentions)

EMET un avis favorable à cette demande.

**DEMANDE DE CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE
L'EOLIEN (Z.D.E) PRESENTEE PAR LES COMMUNAUTES DE
COMMUNES C. I. A. T. E DU PAYS CREUSE- THAURIEN- GARTEMPE ET DE
GUERET/ SAINT- VAURY**

Monsieur le Maire indique que les Communautés de communes C.I.A.T.E du Pays CREUSE–THAURION–GARTEMPE et de GUERET/ SAINT-VAURY ont déposé conjointement un dossier complet de demande de création d'une zone de développement de l'éolien (Z.D.E) située sur le territoire des communes de Guéret, La Chapelle-Taillefert, Lépinas Maisonnisses, Peyrabout, Saint-Christophe, Sainte-Feyre, Saint Léger-le-Guéretois, Saint Yrieix-les-Bois, Sardent et Savennes dénommée «ZDE des MONTS DE GUERET».

Conformément à la circulaire du 19 Juin 2006 précisant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien, les communes limitrophes à celles dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de Z.D.E doivent être consultées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (8 pour / 1 contre / 3 abstentions)

EMET un avis favorable à cette demande.

<p style="text-align: center;">CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE GUERET</p>

La vétusté du bâtiment abritant l'actuel centre de secours rend indispensable la construction d'une nouvelle structure afin de maintenir des prestations de qualité dans le respect de conditions de travail correctes.

C'est pourquoi, après plusieurs études, il a été retenu un projet s'élevant globalement à 4 695 367 € et comprenant l'acquisition et l'aménagement d'un terrain situé dans la ZA La Granderaie, la construction du bâtiment proprement dit, la maîtrise d'œuvre et les contrôles techniques, les assurances ainsi qu'une provision pour aléas, le surcoût lié à la mise en place de panneaux photovoltaïques étant neutralisé dans la perspective de recettes futures.

Le financement de l'opération sera assuré à 50% par le SDIS 23 et à 50% par les communes faisant partie du périmètre de première intervention, au prorata des populations concernées et sur la base du recensement INSEE 2009. En ce qui concerne les communes, l'option retenue pour leur participation consiste en un remboursement, sur la section de fonctionnement, d'annuités d'un emprunt sur 20 ans réalisé par le SDIS, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, soit 40% en 2010, 30% en 2011 et 30% en 2012.

En conséquence, pour la commune de Glénic la participation totale s'élèverait au maximum et sous réserve de la consultation bancaire à intervenir, à 85 944.05 € et le remboursement s'échelonnerait comme suit, conformément au tableau joint en annexe :

- 2011: 1 749.98 €
- 2012 : 3 104.16 €
- 2013 à 2028 : 4 504.99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à cette proposition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SDIS la convention correspondante, dès lors que les conditions définitives de l'emprunt seront connues.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE son autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2010 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

MOTIONS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA CREUSE

Monsieur le Maire indique que lors de l'assemblée générale des Maires et Adjointes de la Creuse du 24 Octobre 2009 un certain nombre de motions ont été adoptées :

- Vœu relatif à la Poste
- Motion sur la réforme de la carte électorale
- Motion relative à la desserte ferroviaire
- Motion relative à la sécurisation des réseaux de distribution d'électricité et au maintien des services de proximité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte ces motions.

SUIVI DES DOSSIERS

Neant

AFFAIRES DIVERSES

♦ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET/ ST VALRY: Compte rendu des différents dossiers SCOT/ Abi odis/ St ade Eaux Vives/ chemin de randonnée Guéret -Géni c

♦ Rapport annuel d'activités 2008 du SIERS

♦ Bibliothèque : dépôt à la mairie, à voir lors de l'ouverture de la Médiathèque de GUERET

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 12 Février 2010 à 20 heures.

Le Maire,

Les Conseillers,